

<https://gec.venissieux.org/Ambition-pour-nos-quartiers>



Ambition pour nos quartiers

- La lettre -



Date de mise en ligne : mardi 2 juillet 2024

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

3 défis, 14 ambitions pour la Convention Locale d'Application de Vénissieux 2024-2030.

Une des missions de la politique de la ville est de faire reculer des inégalités qui ne viennent pas des quartiers, encore moins de leurs habitants.

C'est toute la société qui construit les inégalités que vivent les familles populaires, notamment l'organisation du travail avec le recul des statuts au profit de l'ubérisation. Ce sont les 300 000 dirigeants de l'économie aux revenus supérieurs à 10 fois le SMIC qui organisent la smicardisation. Ce sont les quartiers aisés qui rejettent les demandeurs de logement du premier quartile, en pétitionnant quand un maire valide un permis de construire avec un peu de logement social. Au même moment, le ministre du logement présente un projet de loi qui fait la chasse aux pauvres en permettant de produire plus de logements intermédiaires à la place des logements sociaux. Dans les années à venir, les ménages précaires trouveront de moins en moins à se loger. Ils seront encore plus nombreux à vivre en suroccupation, en habitat indigne.

Côté Éducation Nationale, la réforme Attal « choc des savoirs » est décriée par tous les enseignants. Vouloir créer des groupes de niveaux (faible, moyen, fort) est une erreur au détriment des élèves scolarisés en REP. Au lieu de concentrer les aides sur les élèves les plus en difficulté, cette réforme éparpille les moyens y compris vers les collèges les plus favorisés. Séparer encore davantage les élèves faibles des élèves moyens et forts ne fera qu'accentuer leurs difficultés d'apprentissage. Nous sommes inquiets de la politique ségrégationniste mise en place par ce gouvernement.

Au regard de la situation économique et sociale de nos concitoyens, nous avons décidé à Vénissieux d'une forte augmentation de notre financement des actions du contrat de ville, joints par l'État et la Métropole, mais c'est bien le droit commun que nous voulons interpeller face aux risques de politiques publiques nationales contraires à cette Convention Locale d'Application.

[Pour lire l'intervention complète](#)